



SOLIDARITÉ
CHRÉTIENNE

AVEC LES
**PEUPLES
AUTOCHTONES**

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

18 décembre 2023



Photo : Olivia Hutcherson/Unsplash

TABLE DES MATIÈRES

MISSION CHEZ NOUS	5
Notre origine et notre mission	5
Nos valeurs	5
PRINCIPES GÉNÉRAUX	6
Nos objectifs et notre vision	6
Politique de placement	6
CONSIDÉRATIONS ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET DE GOUVERNANCE (ESG)	7
Les facteurs ESG	7
Les relations avec les peuples autochtones	7
Le climat	8
La biodiversité	9
La diversité, l'équité et l'inclusion	9
INTÉGRATION DES FACTEURS ESG	11
Stratégies	11
Sélection, nomination et suivi des gestionnaires externes	11
Désinvestissement et exclusion	12
ENGAGEMENT ACTIONNNARIAL	13
Dialogue avec les émetteurs	13
Vote	13
REDDITION DE COMPTE DES GESTIONNAIRES	14
GOUVERNANCE	14
Rôles et responsabilités	14
Annexe A : INDICATEURS DE PERFORMANCE	15
Les relations avec les peuples autochtones	15
Le climat	16
La biodiversité	17
La diversité, l'équité et l'inclusion	18
Annexe B : DÉFINITIONS	19



MISSION CHEZ NOUS

NOTRE ORIGINE ET NOTRE MISSION



Mission chez nous (MCN) est une organisation fondée en 1993 par l'Assemblée des évêques catholiques du Québec. C'est un organisme sans but lucratif qui a pour but d'inviter les gens à être missionnaires sur le territoire que nous partageons avec les peuples autochtones.

Notre objectif est de sensibiliser un large public aux réalités autochtones et de favoriser le rapprochement entre les cultures en combattant les préjugés et en encourageant le dialogue. Nous collaborons à différents projets visant à soutenir les services pastoraux des communautés autochtones.

En plus d'apporter un soutien financier et moral aux communautés chrétiennes en milieu autochtone, notre organisme aspire à changer les mentalités, à éliminer les préjugés tenaces et à faire entendre les voix autochtones, principalement dans les réseaux ecclésiaux et, si possible, plus largement. Nous travaillons ardemment à bâtir la solidarité entre nos cultures et nos peuples. Le soutien des chrétiens et chrétiennes du Québec est indispensable pour réaliser ce travail de rencontre et de dialogue.

NOS VALEURS

Mission chez nous a à cœur de favoriser une présence pastorale **humble, solidaire**, ancrée dans le désir de **servir** les communautés autochtones du territoire. Les hommes et les femmes œuvrant en milieu autochtone enracinent leur action dans une dynamique d'apprentissage mutuel et dans une relation **respectueuse** et **égalitaire**, fondée sur l'**écoute**.

En résumé, **Mission chez nous** fait sien les grands principes de la doctrine sociale de l'Église catholique : affirmation de la **dignité** de tout être humain, **bien commun** et destination universelle des biens, **subsidiarité** et **participation** de tous à la vie sociale, **solidarité** et **droits de la personne**.

Cette Politique d'investissement responsable a été élaborée en collaboration avec le Regroupement pour la responsabilité sociale des entreprises (RRSE) et la firme Æquo.



PRINCIPES GÉNÉRAUX

NOS OBJECTIFS ET NOTRE VISION

Pour notre organisation, l'élaboration d'une politique d'investissement responsable s'inscrit dans un objectif d'alignement de nos activités d'investissement sur notre mission et notre volonté de voir l'ensemble de nos activités la soutenir.

Nous avons le souhait que **Mission chez nous** soit un organisme qui incarne de manière crédible la solidarité chrétienne avec les peuples autochtones que nous promouvons. En tant que détenteur d'actifs, nous croyons qu'il est essentiel d'assurer la durabilité de nos investissements en intégrant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dont ceux qui sont liés aux droits et aux intérêts des peuples autochtones, dans nos processus d'investissement. Cet engagement nous permet de contribuer à un monde plus écoresponsable tout en protégeant nos investissements.

Conscients qu'en l'état actuel des choses, les pratiques d'aucune entreprise ni d'aucun gestionnaire d'actif ne peuvent être totalement alignées sur notre mission, nous envisageons l'élaboration et la mise en œuvre de notre approche d'investissement responsable comme une démarche progressive et incrémentielle. Dans ce contexte, nous privilégions, de manière générale, une approche d'engagement et de dialogue visant à favoriser des pratiques responsables et durables, autant avec les entreprises qu'avec nos gestionnaires.

Politique de placement

Les pratiques d'investissement de **Mission chez nous** doivent fournir un flux régulier de revenus à perpétuité pour répondre aux besoins de l'organisation tout en augmentant la valeur marchande du Fonds de sorte que le capital, en termes réels, soit maintenu. Notre politique de placement doit donc prendre en compte différents impératifs :

- La préservation de notre capital et la tolérance au risque du comité d'administration;
- Les besoins de liquidités pour l'organisation;
- L'horizon de placement;
- Les contraintes réglementaires et fiscales.

Cette politique de placement est définie en collaboration avec notre gestionnaire d'actifs, lequel s'engage à faire des propositions adaptées aux exigences de notre organisation. En 2022, la répartition de notre portefeuille se résument à :

Capital confié en actions	35 %
En obligations et biens immobiliers	65 %

CONSIDÉRATIONS ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET DE GOUVERNANCE (ESG)

LES FACTEURS ESG

L'acronyme ESG fait référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance qui sont pris en compte pour évaluer les pratiques et l'impact des entreprises dans ces trois dimensions.

Nous définissons les facteurs ESG comme suit :

Les facteurs environnementaux : facteurs liés aux interactions d'une entreprise avec l'environnement. Il s'agit notamment des risques et occasions liés aux changements climatiques et à la transition énergétique, aux émissions de gaz à effet de serre, à la gestion des écosystèmes et de la biodiversité, à la gestion de l'air, de l'eau et des déchets.

Les facteurs sociaux : facteurs liés aux pratiques des compagnies qui ont un impact sur les droits, le bien-être et les intérêts des personnes et des communautés. Il s'agit notamment des risques et occasions liés aux droits de la personne; aux normes de travail; à la santé et à la sécurité; aux relations et au bien-être des employés; à la diversité, à l'équité et à l'inclusion; aux relations avec les communautés locales y compris les communautés autochtones; à la santé et à l'accès à des produits et des services; à la protection des consommateurs.

Les facteurs de gouvernance : facteurs relatifs à la gouvernance d'une entreprise. Il s'agit notamment des risques et occasions liés à la structure, à la composition, à la taille, à la diversité, aux compétences et à l'indépendance du conseil d'administration; à la rémunération des dirigeants; aux droits des actionnaires; aux interactions avec les parties prenantes; à la transparence; et à l'éthique des affaires.

Nous demandons plus particulièrement à nos gestionnaires de prêter une attention marquée aux thématiques suivantes :

LES RELATIONS AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES

Si **Mission chez nous** travaille au quotidien au soutien des peuples autochtones au Canada, nous entendons, dans le cadre de nos investissements, la notion de peuples autochtones au sens large, c'est-à-dire la prise en compte des communautés autochtones situées tant au Canada qu'en dehors de celui-ci, notamment aux États-Unis, en Amérique latine et en Australie.

Notre organisation désire que ses investissements soutiennent des compagnies et les institutions qui respectent les droits et les intérêts des peuples autochtones. **Notre désir est de voir nos investissements, à tout le moins, ne pas nuire à la situation économique et sociale ainsi qu'à l'écosystème des peuples et des communautés autochtones et, idéalement, en favoriser l'amélioration.**

Nous reconnaissons les droits et les intérêts des peuples autochtones et nous attendons que nos gestionnaires les intègrent dans les décisions d'investissement. De manière générale, nous encourageons nos gestionnaires à investir dans des entreprises qui reconnaissent et appliquent le consentement libre, préalable et éclairé (CLPÉ) à leur égard.

Mission chez nous encourage ses gestionnaires à :

- Se former de manière continue sur les meilleures pratiques visant à comprendre et à prendre en considération les droits et les intérêts des peuples autochtones, notamment en ce qui concerne le respect du CLPÉ, la justice, l'équité et la notion de réconciliation;
- Adopter les meilleures pratiques en matière de prise en considération des droits et des intérêts des peuples autochtones;
- Intégrer des indicateurs de performance relatifs au respect des droits et des intérêts des peuples autochtones dans leur analyse tels que ceux qui sont présentés dans l'Annexe A;
- Rendre compte de cette prise en considération dans leur reddition de compte, les rencontres et les présentations, et plus largement dans les suivis périodiques avec MCN.

LE CLIMAT

Mission chez nous reconnaît le consensus scientifique portant sur le réchauffement climatique et son impact ainsi que sur les risques et occasions qui en découlent pour les entreprises et les investisseurs.

Nous reconnaissons également que les savoirs traditionnels des peuples autochtones peuvent contribuer à la lutte contre les changements climatiques. De plus, les Premiers Peuples sont souvent dépendants des territoires touchés par ces changements climatiques.

Ainsi, il importe que nos investissements prennent en considération les risques et occasions liés aux changements climatiques et favorisent ainsi la transition énergétique.

Mission chez nous encourage ses gestionnaires à :

- Adopter les meilleures pratiques en matière de prise en considération des risques et occasions liés aux changements climatiques;
- Intégrer dans leur analyse des indicateurs de performance climatiques tels que ceux qui sont présentés dans l'Annexe A;
- Rendre compte de cette prise en considération dans leur reddition de compte, les rencontres et les présentations, et plus largement dans les suivis périodiques avec MCN.

LA BIODIVERSITÉ

Mission chez nous reconnaît que les activités humaines, et particulièrement celles qui proviennent des entreprises, menacent la survie de nombreuses espèces animales et végétales. Nous considérons que les entreprises doivent favoriser la préservation des écosystèmes et de la biodiversité dont elles dépendent et sur lesquels elles ont un impact.

En outre, nous reconnaissons que les peuples autochtones sont souvent les gardiens de la biodiversité. Ils dépendent également de leurs territoires qui peuvent être touchés par les opérations des compagnies, notamment celles qui sont extractives. Le développement économique doit se faire de manière à préserver les territoires, les écosystèmes et la biodiversité dont dépendent les peuples qui s'y trouvent pour des questions de culture, d'histoire, d'identité et également de santé.

Ainsi, en cohérence avec notre souci de protéger les personnes et les communautés, il importe que nos investissements protègent les écosystèmes et la biodiversité.

Mission chez nous encourage ses gestionnaires à :

- Adopter les meilleures pratiques en matière de prise en considération des risques et occasions liés à la préservation de la biodiversité, notamment en regard du respect des droits et des intérêts des peuples autochtones, dont ceux qui sont liés à leurs terres et à leurs ressources;
- Intégrer dans leur analyse des indicateurs de performance en matière de biodiversité tels que ceux qui sont présentés dans l'Annexe A;
- Rendre compte de cette prise en considération dans sa reddition de compte, les rencontres et les présentations, et plus largement dans les suivis périodiques avec MCN.

LA DIVERSITÉ, L'ÉQUITÉ ET L'INCLUSION

Mission chez nous reconnaît que la diversité, l'équité et l'inclusion sont bénéfiques pour les entreprises et les communautés au sein desquelles elles inscrivent leurs activités. Les études s'accordent pour souligner les bienfaits d'une telle approche sur leur performance, leur capacité d'innovation ainsi que sur la satisfaction et la rétention du personnel.

En outre, les peuples autochtones continuent de faire face à des obstacles importants en ce qui concerne l'emploi, notamment en matière de discrimination et d'accès limité à des occasions économiques.

Ainsi, nous veillerons à promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion dans nos investissements, notamment en ce qui concerne les peuples autochtones et **leur participation active dans les processus décisionnels**.

Mission chez nous encourage ses gestionnaires à :

- Adopter les meilleures pratiques en matière de prise en considération des risques et occasions liés à la diversité, à l'équité et à l'inclusion;
- Intégrer dans leur analyse des indicateurs de performance en matière de diversité, d'équité et d'inclusion tels que ceux qui sont présentés dans l'Annexe A;
- Rendre compte de cette prise en considération dans sa reddition de compte, les rencontres et les présentations, et plus largement dans les suivis périodiques avec MCN.

INTÉGRATION DES FACTEURS ESG

STRATÉGIES

Nous encourageons les gestionnaires à adopter les meilleures pratiques d'intégration des facteurs ESG comme le recommande l'initiative PRI (Principes pour l'investissement responsable des Nations unies). Pour ce faire, nous les encourageons notamment à intégrer dans leur analyse des indicateurs de performances ESG tels que ceux qui sont présentés dans l'annexe A. L'intégration de ces facteurs et la prise en compte des indicateurs dans l'analyse fondamentale des investissements représentent un aspect essentiel des attentes que **Mission chez nous** a envers ses gestionnaires d'actifs. Ceux-ci doivent déployer leurs actions sur l'ensemble des enjeux ESG.

SÉLECTIONS, NOMINATION ET SUIVI DES GESTIONNAIRES EXTERNES

Les fonds de **Mission chez nous** étant gérés par des gestionnaires externes, sa capacité à influencer la sélection des investissements individuels et à entreprendre une gestion directe avec les entités investies est limitée. Par conséquent, la politique est principalement appliquée en demandant aux gestionnaires et aux autres prestataires de services d'intégrer les enjeux ESG dans l'analyse d'investissements et leur prise de décision.

Notre conception d'une bonne relation avec notre gestionnaire d'actif **est fondée sur le dialogue, la confiance et la créativité**. Nous désirons voir le gestionnaire d'actifs comprendre en quoi nos actifs sont non seulement une source de pérennité financière mais également une façon d'améliorer les pratiques et l'impact ESG des entreprises, notamment en ce qui concerne les peuples autochtones, dont le soutien est au cœur de notre mission.

Mission chez nous s'attend à ce que ses gestionnaires :

- Évaluent la manière dont ils prennent en considération les facteurs ESG dans leur processus d'investissement, en rendent compte et réalisent des progrès à ce sujet au fil du temps;
- Évaluent les risques et occasions ESG dans le cadre de la construction et de la gestion des portefeuilles en se basant notamment sur des indicateurs de performances tels que ceux qui sont présentés dans l'Annexe A et en rendent compte, tout en proposant des scénarios d'investissement;
- Rendent compte régulièrement des performances et des impacts ESG des placements en se basant notamment sur des indicateurs de performances tels que ceux qui sont présentés dans l'Annexe A;
- Rendent compte de leur approche, de sa mise en œuvre ainsi que des résultats obtenus en matière d'engagement actionnarial, tant en ce qui concerne le dialogue avec les entreprises que l'exercice des droits de vote;
- Se tiennent au courant de l'évolution de la structure économique chez les Premiers Peuples et des grandes initiatives concernant la réconciliation économique;
- Soient signataires des PRI.

Mission chez nous accorde une grande importance à la transparence et à la production de rapports pertinents. Elle encourage les meilleures pratiques dans ce domaine, telles que la production et la divulgation de rapports de transparence au PRI. Elle évalue la manière dont les facteurs ESG sont pris en considération dans la sélection et la gestion des titres (notamment en regard des pratiques d'engagement actionnarial) et en effectue le suivi.

Dans le cadre de la sélection des gestionnaires externes, **Mission chez nous** examine plus particulièrement:

- Leur expérience et l'expertise de leur équipe en matière d'investissement responsable;
- La performance et les frais de gestion;
- La prise en considération des enjeux ESG, dont ceux qui sont prioritaires par **Mission chez nous**, dans leur processus d'investissement, qu'il concerne l'intégration ESG ou l'engagement actionnarial;
- La méthodologie utilisée dans la prise en compte des enjeux ESG, qu'elle concerne l'intégration ESG ou l'engagement actionnarial;
- La capacité à répondre à des besoins spécifiques, qu'ils soient en lien avec la mission générale de **Mission chez nous** ou avec des mandats spécifiques;
- Leur reddition de compte, autant en regard de leur approche que de sa mise en œuvre, et les résultats obtenus, notamment sur le plan des impacts.

DÉSINVESTISSEMENT ET EXCLUSION

Mission chez nous estime que le fait de s'engager auprès des entreprises en portefeuille a plus de chances d'entraîner des changements positifs que le fait de se désengager des investissements. Toutefois, notre organisation n'investira pas dans certaines entreprises en raison de risques accrus et irréconciliables. Dans notre cadre d'exclusion, nous tenons compte des conventions et des traités internationaux, du degré de préjudice sociétal ou environnemental et de la volonté ou de la capacité de l'entreprise ou du secteur à remédier à ce préjudice.

Les investissements dans des entreprises qui présentent des risques pour la réputation et les finances en raison de ces controverses peuvent être limités à la suite d'une évaluation du risque et de notre capacité ou de celle de notre gestionnaire à s'engager et à induire un changement positif.

Mission chez nous demande à ses gestionnaires de ne pas investir dans des entreprises actives dans les industries suivantes : tabac, alcool, pari, armes, pornographie, cannabis et établissements correctionnels privés. Cette exclusion s'applique aux sociétés dont plus de 10 % du revenu provient de ces industries.

ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

Le dialogue et l'exercice du droit de vote incluant l'appui aux propositions d'autres actionnaires, voire le dépôt de telles propositions, sont les principaux leviers à la disposition de l'investisseur pour intervenir auprès des émetteurs afin qu'ils adoptent et maintiennent les meilleures pratiques en matière de développement durable. L'engagement permet ainsi de réduire les risques tout en apportant des solutions aux grands problèmes mondiaux.

DIALOGUE AVEC LES ÉMETTEURS

En tant qu'investisseur responsable, nous souhaitons utiliser notre influence par le dialogue pour encourager les entreprises dans lesquelles nous investissons à améliorer leurs pratiques ESG et leur impact.

Si ces activités d'engagement peuvent être mises en œuvre par **Mission chez nous** par le biais de partenaires délégataires externes possédant de l'expertise en engagement, nous attendons de nos gestionnaires qu'ils dialoguent avec les entreprises directement, voire par le biais d'un partenaire possédant l'expertise, pour leur faire part de nos préoccupations et les encourager à adopter des pratiques plus responsables.

VOTE

L'exercice du droit de vote fait partie intégrante des pratiques d'engagement actionnarial.

En ce qui concerne nos investissements sous forme d'unités de fonds, la responsabilité d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par **Mission chez nous** est déléguée aux gestionnaires de portefeuilles. Il leur est demandé d'exercer cette responsabilité en accord avec notre Politique d'investissement responsable.

Mission chez nous pourra établir une politique concernant l'exercice des droits de vote et la communiquer à ses gestionnaires. Si tel est le cas, **Mission chez nous** pourrait faire appel à un tiers fournisseur pour les votes par procuration en garantissant que les critères ESG soient une considération prioritaire.

REDDITION DE COMPTE DES GESTIONNAIRES

Mission chez nous s'attend à ce que ses gestionnaires rendent compte au minimum deux fois par an de leurs décisions d'investissements ainsi que de la performance ESG des placements, notamment en regard :

- De la manière dont les risques et occasions ESG sont intégrés aux stratégies de placement;
- Des forces et des défis ESG des titres des portefeuilles ainsi que de l'appréciation de la performance ESG de chacune des compagnies détenues dans les portefeuilles, notamment en regard d'indicateurs de performance tels que ceux qui sont présentés dans l'Annexe A;
- Des votes exercés;
- Des engagements et des éventuels dépôts de résolutions d'actionnaires;
- Des initiatives collaboratives d'investisseurs dans lesquelles les gestionnaires sont engagés.

De plus, il est de la responsabilité des gestionnaires de s'assurer de fournir à **Mission chez nous** des informations adaptées et compréhensibles pour des personnes non formées en finance. S'il y a des décisions de modification de portefeuille à réaliser, un délai « suffisant » est nécessaire pour assurer le respect des règles de la gouvernance collective de **Mission chez nous** (processus de validation interne).

GOUVERNANCE

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Comité de placements

Ce comité assure la gestion des actifs et la bonne application de la politique d'investissement responsable, notamment en échangeant avec le(s) gestionnaire(s). Ce comité est composé de minimalement deux membres du conseil d'administration et de la direction de **Mission chez nous**. Le comité peut s'adjoindre les services de personnes-ressources en matière d'investissements responsables au besoin. Ce comité révisé cette politique au besoin ou minimalement tous les deux ans.

Conseil d'administration

Toute modification apportée à cette politique est soumise à l'approbation du Conseil d'administration.

ANNEXE A

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Mission chez nous invite ses gestionnaires à consulter le *Guide de l'investissement responsable* — avril 2023 produit par le Regroupement pour la responsabilité sociale des entreprises.

Nous invitons également nos gestionnaires à évaluer et à rendre compte des risques et occasions liés aux enjeux ESG dans le cadre de la construction et de la gestion des portefeuilles en se basant sur des indicateurs de performances tels que ceux qui sont présentés ci-après.

LES RELATIONS AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES

Mission chez nous encourage ses gestionnaires à s'assurer que les entreprises détenues en portefeuille prennent en considération **les droits et les intérêts des peuples autochtones et divulguent les informations à propos de leur approche, de sa mise en œuvre et de son impact.**

Les gestionnaires devraient porter une attention particulière :

- Aux secteurs et aux entreprises dont les activités peuvent avoir des impacts sur les droits et les intérêts des peuples autochtones ainsi que sur le secteur bancaire qui les finance;
- Pour les entreprises dont les activités peuvent avoir des impacts sur les droits et les intérêts des peuples autochtones, à la présence d'au moins un administrateur sur le conseil d'administration possédant l'expertise ou étant membre de ces communautés;
- À la reconnaissance et à la prise en considération par les entreprises de la Déclaration des droits des peuples autochtones des Nations Unies (UNDRIP);
- À l'alignement des politiques et des pratiques des entreprises sur le Consentement libre, préalable et éclairé (CLPÉ);
- Pour les entreprises canadiennes, à suivre l'appel à l'action 92¹ visant les entreprises de la Commission de vérité et réconciliation ainsi que le *Guide de la réconciliation d'affaires au Canada*² du Conseil canadien pour l'entreprise autochtone, notamment en matière : de reconnaissance des droits et des intérêts des peuples autochtones, de formations des employés et des cadres relatives à l'histoire et aux droits des peuples autochtones; et de collaborations et de relations commerciales avec ces communautés;
- Aux certifications reconnues telles que le *Progressive Aboriginal Relations* (PAR);
- À l'intégration d'objectifs liés au respect des droits et des intérêts des peuples autochtones à la rémunération des dirigeants.

1. Donner suite aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, Gouvernement du Canada : <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1524494530110/1557511412801>

2. *Guide de la réconciliation d'affaires au Canada*, Conseil canadien pour l'entreprise autochtone : <https://www.ccab.com/wp-content/uploads/2019/09/Business-reconciliation-in-canada-FR-WEB.pdf>

L'APPEL À L'ACTION 92 DE LA COMMISSION DE VÉRITÉ ET DE RÉCONCILIATION

Nous demandons au secteur des entreprises du Canada d'adopter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en tant que cadre de réconciliation et d'appliquer les normes et les principes qui s'y rattachent dans le cadre des politiques organisationnelles et des principales activités opérationnelles touchant les peuples autochtones, leurs terres et leurs ressources; les mesures demandées comprennent, mais sans s'y limiter, les suivantes :

- s'engager à tenir des consultations significatives, à établir des relations respectueuses et à obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones avant de lancer des projets de développement économique;
- veiller à ce que les peuples autochtones aient un accès équitable aux emplois, à la formation et aux possibilités de formation dans le secteur des entreprises et à ce que les communautés autochtones retirent des avantages à long terme des projets de développement économique;
- donner aux cadres supérieurs et aux employés de l'information sur l'histoire des peuples autochtones, y compris en ce qui touche l'histoire et les séquelles des pensionnats, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les traités et les droits des autochtones, le droit autochtone et les relations entre l'État et les Autochtones. À cet égard, il faudra, plus particulièrement, offrir une formation axée sur les compétences pour ce qui est de l'aptitude interculturelle, du règlement de différends, des droits de la personne et de la lutte contre le racisme.

LE CLIMAT

Mission chez nous encourage ses gestionnaires à s'assurer que les entreprises détenues en portefeuille prennent en considération **les risques et occasions climatiques et divulguent les informations à propos de leur approche, de sa mise en œuvre et de son impact.**

Les gestionnaires devraient porter une attention particulière :

- Aux secteurs et aux entreprises à fortes émissions de gaz à effet de serre (GES) ainsi qu'au secteur bancaire qui les finance;
- À la prise en considération par les entreprises de la notion de « transition juste », c'est-à-dire l'intégration des notions d'équité et d'inclusivité sociale dans la démarche de transition écologique. Il s'agit plus précisément, en ce qui concerne les peuples autochtones, de « prévoir les actions et les garanties en matière sociale et environnementale nécessaires pour protéger leurs droits et moyens de subsistance, lorsque les économies optent pour des projets de développement durable pour lutter contre le changement climatique »³;

3. *La finance verte, une transition juste pour protéger les droits des Peuples Autochtones*, Nations Unies : <https://bit.ly/3UvoAeC>

- À la mesure de l'empreinte carbone, à la divulgation de ces données et aux cibles de réduction de GES, que ce soit sur le plan des entreprises ou des portefeuilles;
- À l'alignement des cibles de réductions des entreprises et des portefeuilles sur les objectifs de l'Accord de Paris, par le biais notamment de cibles à court, moyen et long termes;
- À l'alignement des investissements (dépenses en capital) des entreprises sur les objectifs de l'Accord de Paris;
- À l'alignement des cibles de réduction de GES des entreprises sur des éléments scientifiques, en certifiant leurs cibles par la *Science Based Targets Initiative* (SBTi);
- À l'alignement des politiques et des pratiques des entreprises sur les recommandations du *Task Force on Climate-Related Financial Disclosures* (TCFD)⁴;
- À l'intégration d'objectifs liés au climat et à la rémunération des dirigeants.

LA BIODIVERSITÉ

Mission chez nous encourage ses gestionnaires à s'assurer que les entreprises détenues en portefeuille prennent en considération **la préservation de la biodiversité et divulguent les informations à propos de leur approche, de sa mise en œuvre et de son impact.**

Les gestionnaires devraient porter une attention particulière :

- À l'ensemble des enjeux liés à la biodiversité, notamment la gestion de l'eau, la gestion des déchets, la déforestation, la qualité de l'air et la gestion du cycle de vie;
- À la mesure des dépendances à l'exploitation des ressources naturelles et de leurs impacts écologiques, à la divulgation de ces données et aux cibles de réduction de ces dépendances et de ces impacts, que ce soit sur le plan des entreprises ou des portefeuilles;
- À la divulgation des indicateurs de mesure utilisés pour évaluer les dépendances et l'impact écologique, que cela soit sur le plan des entreprises ou des portefeuilles;
- À l'intégration des communautés locales, notamment les peuples autochtones, ainsi que de leurs griefs dans l'analyse de l'impact écologique des entreprises;
- À la prise en considération par les entreprises de la notion de « transition juste », c'est-à-dire l'intégration des notions d'équité et d'inclusivité sociale dans la démarche de transition écologique. Il s'agit plus précisément, en ce qui concerne les peuples autochtones, de « prévoir les actions et les garanties en matière sociale et environnementale nécessaires pour protéger leurs droits et moyens de subsistance, lorsque les économies optent pour des projets de développement durable pour lutter contre [...] le déclin de la biodiversité⁵ »;
- À l'alignement des politiques et des pratiques des entreprises sur les recommandations du *Task Force on Nature-Related Financial Disclosures* (TNFD)⁶;
- À l'intégration d'objectifs liés à la préservation de la biodiversité et à la rémunération des dirigeants.

4. « La Task Force on Climate Related Financial Disclosures ou TCFD définit des recommandations concernant la publication, à destination des investisseurs, d'informations par les entreprises sur leur gouvernance et leurs actions pour réduire leurs risques liés aux changements climatiques. » (Wikipédia)

5. *La finance verte, une transition juste pour protéger les droits des Peuples Autochtones*, Nations Unies : <https://bit.ly/3UvoAeC>

6. Cf. <https://tnfd.global/>

LA DIVERSITÉ, L'ÉQUITÉ ET L'INCLUSION

Mission chez nous encourage ses gestionnaires à s'assurer que les entreprises détenues en portefeuille prennent en considération **la promotion de la diversité, de l'équité et de l'inclusion, et divulguent les informations à propos de leur approche, de sa mise en œuvre et de son impact.**

Le gestionnaire devrait porter une attention particulière, notamment :

- À la prise en considération de la diversité d'une manière élargie, notamment celle qui est liée au genre; aux communautés historiquement sous-représentées, dont les peuples autochtones; aux personnes en situation de handicap; à l'âge et aux opinions;
- À la divulgation de données liées à la diversité au sein de l'entreprise, idéalement selon les types de postes occupés;
- À l'adoption par les entreprises de cibles liées aux communautés historiquement sous-représentées, notamment les peuples autochtones, spécialement pour les postes de direction;
- Aux engagements des entreprises, à la divulgation de ceux-ci et des données les concernant ainsi qu'aux cibles en matière d'équité salariale, qu'elles soient liées au genre ou aux communautés historiquement sous-représentées;
- À l'intégration d'objectifs liés à la diversité, à l'équité, à l'inclusion et à la rémunération des dirigeants.

ANNEXE B

DÉFINITIONS

Accord de Paris

Le 12 décembre 2015, le Canada et 194 autres pays ont adopté l'Accord de Paris, un accord visant à lutter contre les changements climatiques. Cet accord vise à renforcer les efforts pour limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale bien au-dessous de 2 °C et, si possible, à limiter cette augmentation à 1,5 °C.

Empreinte carbone

L'empreinte carbone correspond aux émissions de GES générées de manière directe ou indirecte par une entité.

Gaz à effet de serre (GES)

Un gaz qui absorbe et réémet le rayonnement, ce qui entraîne l'effet de serre, lequel contribue au réchauffement du climat.

Rémunération ESG

Portion de la rémunération, le plus souvent dans le cadre de programmes de prime, liée à l'atteinte d'objectifs ESG ou d'investissement responsable.

Portefeuille

Un portefeuille représente l'ensemble d'une variété d'investissements effectués par un individu ou une entreprise, englobant des éléments tels que des actions, des obligations, des fonds communs de placement, des options, et d'autres véhicules financiers.

Principes pour l'investissement responsable (PRI)

Les Principes pour l'investissement responsable (PRI) soutenus par les Nations Unies visent à déterminer les liens entre les investissements et les questions ESG, et à aider les signataires de ses Principes à incorporer ces questions dans leurs décisions d'investissement.

Progressive Aboriginal Relations (PAR)

Le Progressive Aboriginal Relations (PAR) est un programme de certification d'entreprises portant sur leurs pratiques en matière de relations avec les populations autochtones.

Proposition d'actionnaire

Une proposition d'actionnaire est une demande qu'un actionnaire soumet au vote de l'actionnariat d'une entreprise dans le cadre de son assemblée générale. Lorsque l'actionnaire a de la difficulté à faire entendre sa voix par rapport à un enjeu en particulier, il a la possibilité de déposer une proposition au reste de l'actionnariat afin de faire connaître sa préoccupation et de pousser l'entreprise à modifier ses pratiques.

Science-Based Targets Initiative (SBTi)

Le SBTi encourage une action climatique ambitieuse dans le secteur privé en permettant aux organisations de fixer des objectifs scientifiques de réduction des émissions.

Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD)

Le Conseil de stabilité financière a créé le groupe de travail sur les informations financières liées au climat (TCFD) pour améliorer et accroître la communication d'informations financières liées au climat. Le TCFD a élaboré des recommandations sur les types d'informations que les entreprises devraient divulguer pour aider les investisseurs, les prêteurs et les assureurs à évaluer et à tarifier de manière appropriée un ensemble spécifique de risques, les risques liés aux changements climatiques.

Task Force on Nature-Related Financial Disclosures (TNFD)

Le TNFD vise à promouvoir la divulgation des informations financières liées à la nature et à la biodiversité. Il s'inspire du modèle du TCFD pour encourager les entreprises à évaluer, à quantifier et à divulguer les risques et occasions liés à la perte de biodiversité et aux impacts sur l'environnement.



Photo : Courtoisie de Gérard Tsatselam



**SOLIDARITÉ
CHRÉTIENNE**
**AVEC LES
PEUPLES
AUTOCHTONES**

Mission chez nous

2715, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, bureau 136
Montréal (Québec) H3T 1B6

Téléphone : 514 447 4041 | Sans frais : 1 888 280 6440
direction@missioncheznous.com

www.missioncheznous.com

Nous sommes également sur
Facebook, Twitter et YouTube.